

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

① 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :
accueil@mairieathee.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

26-02-2026

L'an deux mille vingt-six

Le trois mars à vingt heures trente minutes

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

Etaient présents : Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Adeline BETAÏLOULOUX, Vincent DENIZIOT, Sandrine GUSPARO, Eric MARINIER, Alexandra MOTOT, Mathilde VILARINHO, Romain DEGNIEAU, Isabelle PAIS, Thomas RENAULT, Thierry CANTEIRO, Sébastien DESSERRE, de la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

Secrétaire : Marie DEGNIEAU

Excusé : Denis MORIZOT

Absents : Frédéric VIETTI - Joseph RIBEIRO - Romain SOULARD

En exercice 21

Présents 17

Votants 17

2026-17 Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence au sein du bloc communal (communes et groupements)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SIEIL 37 vient d'adresser à toutes les communes et groupements adhérents un courrier présentant une motion qui réaffirme la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal, et ce, en prévision du projet de loi sur la décentralisation prévoyant le transfert de la compétence d'autorité organisatrice du réseau de distribution d'électricité aux départements.

Le SIEIL regroupe l'ensemble des communes d'Indre-et-Loire autour des compétences énergies depuis 1937.

CONSIDÉRANT le projet de loi de décentralisation qui doit être présenté au parlement, lequel souhaite valoriser certaines prérogatives du bloc communal

CONSIDÉRANT que le Premier ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme « le chef de file des réseaux de proximité » en renforçant

notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

CONSIDÉRANT que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le gouvernement sur les risques d'une telle mesure.

PROPOSE de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal.

Le Président du SIEIL précise qu'un courrier à destination de l'ensemble des parlementaires d'Indre-et-Loire a déjà été transmis.

Le Maire demande au conseil municipal d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal et de l'autoriser à signer ladite motion ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

VU le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'énergie,

VU les statuts du SIEIL,

VU l'adhésion de la collectivité aux compétences du SIEIL, et notamment la distribution d'électricité,

- adopte la motion (ci-annexée) visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal, telle que présentée en séance et jointe à la présente délibération,
- autorise le Maire à signer ladite motion ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à la transmettre au premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance



Marie DEGNIEAU



Le Maire,



Olivier DELAVEAU